

## RAPPORT (2021) DU COMITÉ DES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

1. Le Comité a tenu ses quatre-vingt-troisième, quatre-vingt-quatrième et quatre-vingt-cinquième réunions ordinaires du 24 au 26 février, du 2 au 4 juin et le 9 juin et du 10 au 12 novembre 2021, respectivement. Les quatre-vingt-troisième et quatre-vingt-quatrième réunions étaient présidées par M. Laurence Sandral (Australie), et la quatre-vingt-cinquième réunion par Mme Elisa María Olmeda de Alejandro (Mexique).

2. À ces réunions<sup>1</sup>, le Comité:

- a. a entendu des déclarations des Membres concernant les mesures prises pour assurer la mise en œuvre et l'administration de l'Accord OTC, au titre de l'article 15.2. Au total, depuis 1995, 145 Membres ont communiqué au moins une telle déclaration;
- b. s'agissant des notifications<sup>2</sup>:
  - i. a reçu 2 128 *nouvelles* notifications de Membres;
  - ii. a reçu 1 178 notifications de *suivi* (addenda, corrigenda et révisions) de Membres;
- c. s'agissant des préoccupations commerciales spécifiques<sup>3</sup>:
  - i. a examiné 39 *nouvelles* préoccupations commerciales spécifiques;
  - ii. a examiné 129 préoccupations commerciales spécifiques *soulevées précédemment*;
- d. a pris note du vingt-sixième examen annuel de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'Accord OTC au titre de l'article 15.3 ([G/TBT/45](#))<sup>4</sup>;
- e. a tenu une séance thématique sur la transparence, en février<sup>5</sup> et des réunions informelles sur la préparation du neuvième examen triennal les 23 février, 11 mai, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> juillet, 21 septembre, 15 octobre et 8 et 9 novembre<sup>6</sup>; et,
- f. a achevé le neuvième examen triennal ([G/TBT/46](#)).

3. À ses réunions tenues en 2021, des représentants du BIPM, de la Commission du Codex Alimentarius, de la CROSQ, de la CEI, de l'ISO, de l'OCDE et de la CEE-ONU ont informé le Comité OTC de leurs activités en rapport avec ses travaux, y compris en matière d'assistance technique.

---

<sup>1</sup> Les comptes rendus des réunions figurent dans les documents [G/TBT/M/83](#), [G/TBT/M/84](#) et [G/TBT/M/85](#) (à paraître).

<sup>2</sup> Les chiffres correspondent au nombre de notifications reçues en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

<sup>3</sup> Les chiffres correspondent aux préoccupations commerciales spécifiques soulevées en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

<sup>4</sup> L'examen annuel inclut une liste d'organismes à activité normative qui ont accepté le Code de pratique depuis 1995.

<sup>5</sup> Le rapport du modérateur figure dans le document [G/TBT/GEN/312](#).

<sup>6</sup> Le rapport du Président figure dans le document [JOB/TBT/404/Rev.3](#).